

Réseau des Femmes des Laurentides

La pauvreté et la réalité des femmes dans les Laurentides

Avis sur le plan régional pour la solidarité et l'inclusion sociale des
Laurentides

Réseau des Femmes des Laurentides
Février 2012

Ce document est une initiative du Réseau des Tables régionales
des groupes de femmes du Québec

Supervision et collaboration à la rédaction : Blanche Paradis
Coordination et collaboration à la cueillette de données qualitatives : Vicky Langlais
Recherche et rédaction : Lise Julien
Secrétariat et mise en page : Evelyne Bergeron

Table des matières

Introduction	4
Présentation du Réseau des femmes des Laurentides	4
Les femmes sont particulièrement touchées par la pauvreté	5
Commentaires sur certaines priorités régionales	6
Scolarisation	6
Emploi-formation-marché du travail	8
Logement et habitation	10
D'autres priorités identifiées par les groupes de femmes	11
Santé mentale	11
Maternité.....	12
Violence conjugale.....	12
Pourquoi utiliser l'ADS?	13
Des exemples d'utilisation de l'ADS	14
Conclusion et recommandations	16
Autres ressources	17
Notes bibliographiques	18

Annexe 1 : Liste des groupes membres du RFL

Annexe 2 : Portrait socioéconomique régional (statistiques)

Introduction

Le Réseau des femmes des Laurentides tient à souligner l'excellence du travail accompli jusqu'ici par tous les partenaires liés à la production d'un plan régional pour la solidarité et l'inclusion sociale des Laurentides et apprécie d'avoir été consulté dans le cadre de ce processus.

L'avis que nous vous adressons aujourd'hui veut vous exposer essentiellement deux éléments : les femmes sont particulièrement touchées par la pauvreté et leur réalité peut être différente de celles des hommes à bien des égards; connaissant cela, et afin de lutter efficacement contre la pauvreté, l'utilisation de l'ADS devient un outil indispensable.

Présentation du Réseau des femmes des Laurentides

Le Réseau des femmes des Laurentides (RFL) rassemble et représente les groupes de femmes de la région des Laurentides. Il compte actuellement 19 groupes membres. Il vise à promouvoir la concertation et à améliorer les conditions de vie des femmes dans une perspective d'égalité entre les sexes et de plus grande justice sociale. Le RFL intervient dans diverses sphères susceptibles d'influencer les conditions de vie des femmes, notamment au niveau du développement local et régional, de la participation des femmes aux instances décisionnelles, de la santé et du bien-être, de même que dans l'organisation de mobilisations collectives comme la Marche mondiale des femmes en 2010.

Au Réseau des femmes des Laurentides, nous nous spécialisons depuis près de 25 ans en condition féminine. Nous possédons une connaissance approfondie des déterminants sociaux propres aux femmes, ceux-là mêmes qui façonnent leur vie et leur santé, tant physique que mentale. En tant que regroupement, nous avons une vision d'ensemble de la région et nous bénéficions de l'expertise de nos membres, chez qui les femmes de la communauté vont chercher de l'aide.

Au fil du temps et des projets réalisés, nous avons établi de nombreux partenariats avec divers acteurs de la région. Ces échanges nous ont permis à maintes reprises de dégager des facteurs qui tendent à ralentir les démarches vers une amélioration des conditions de vie des femmes de la région. La pauvreté et l'exclusion sociale, liées aux problématiques de violence envers les femmes et de santé mentale, en constituent les principaux vecteurs.

Les femmes sont particulièrement touchées par la pauvreté

Le risque d'être pauvre a toujours été plus élevé chez les femmes et la structure du marché du travail ainsi que la transformation de l'économie tardent à améliorer leurs conditions de vie. Certains parlent même de féminisation de la pauvreté pour qualifier cet appauvrissement¹. D'ailleurs, le gouvernement du Québec, dans sa politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*, reconnaît ce fait et indique :

« On constate que les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à vivre dans des conditions de précarité et de pauvreté. Ce risque est plus élevé pour certains groupes de femmes, notamment les responsables d'une famille monoparentale, les femmes seules et âgées, les femmes autochtones, les femmes handicapées, celles qui appartiennent à une minorité visible, les femmes immigrantes d'arrivée récente, les travailleuses moins instruites ou les salariées des secteurs manufacturiers frappés par les restructurations économiques². »

Historiquement, les femmes ont pendant longtemps été confinées à la sphère privée du travail domestique non rémunéré; ainsi leur autonomie économique, même avec une évolution remarquable pendant les dernières décennies, demeure fragile et elles ont encore du rattrapage à faire sur ce plan. La pauvreté des femmes s'explique aussi du fait qu'elles effectuent toujours une grande part du travail non rémunéré, qu'elles travaillent dans des secteurs d'activités moins bien payés et que leur statut d'emploi est souvent précaire. Ainsi, au Québec, il existe encore aujourd'hui des écarts importants qui persistent entre les revenus des femmes et ceux des hommes. D'après les statistiques fiscales de 2006, le revenu moyen total des femmes s'élevait à 25 870\$ ce qui représente 67,2 % du revenu moyen total de 38 509 \$ des hommes³. De tous les employés au salaire minimum, 60% sont des femmes.⁴ De plus, les femmes sont plus dépendantes des transferts gouvernementaux, notamment l'aide sociale et le supplément de revenu garanti, ces transferts étant deux fois moindre chez les hommes.⁵

¹ Dumais et Beaulieu, *Mener la barque à bon port : cahier de réflexion éthique sur des interventions auprès des femmes en situation de pauvreté*, 1998.

² Gouvernement du Québec, Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait, Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, 2006.

³ Statistique Canada. Recensement de 2006. Compilations spéciales préparées pour le Conseil du statut de la femme, 2008, dans le *Portrait statistique Égalité femmes/hommes, Où en sommes-nous?*, 2010, CSF, p.97. Adresse URL : <http://www.csf.gouv.qc.ca/modules/fichierspublications/fichier-37-1128.pdf>

⁴ Institut de la statistique du Québec (2008) *Annuaire québécois des statistiques du travail 2008*, Vol. 4(1) in *L'égalité entre les femmes et les hommes au Québec Faits saillants*, Secrétariat à la condition féminine Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, 2010, page 20.

⁵ Institut de la statistique du Québec (2006) *Recueil statistique sur la pauvreté et les inégalités socioéconomiques in L'égalité entre les femmes et les hommes au Québec Faits saillants*, Secrétariat à la condition féminine Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, 2010, page 20.

Dans notre région⁶ en 2006 :

- le revenu moyen d'emploi des femmes âgées de 15 ans et plus était de 25 985 \$ ce qui représentait 63,7 % de celui des hommes qui se chiffrait, lui, à 40 807 \$; il s'agit d'un des écarts les plus importants au Québec;
- En outre, 18 520 femmes vivaient sous le seuil de faible de revenu, comparativement à 14 620 hommes;
- Parmi les 23 280 familles monoparentales dans les Laurentides, 74,9 % avaient un chef féminin;
- Et, en 2008, les femmes des Laurentides avaient un rapport de dépendance économique plus de deux fois supérieur à celui des hommes (28,7 comparativement à 12,9)⁷.

Malgré le fait que les femmes aient investi massivement le marché du travail depuis 40 ans, elles continuent d'afficher des taux de pauvreté plus élevés pendant la vie active et à la retraite, d'avoir davantage besoin des transferts gouvernementaux, de recevoir moins des programmes tels l'assurance emploi et les régimes de retraite du Québec et du Canada.

Commentaires sur certaines priorités régionales

Lors du Forum pour la solidarité et l'inclusion sociale dans les Laurentides tenu le 20 octobre 2011, neuf priorités régionales résultant de consultations préalables ont été présentées. Pendant le Forum, les participantEs ont fait ressortir plus spécifiquement trois priorités, soit : la scolarisation; le logement et l'habitation; l'emploi, la formation et le marché du travail. Nous avons alors consulté les groupes membres du RFL sur ces trois priorités. D'autres dimensions importantes concernant les femmes de la région ont alors émergé. Nous aimerions vous faire part des résultats de cette concertation.

SCOLARISATION

CE QUE DISENT LES ÉTUDES ET STATISTIQUES :

Les jeunes femmes des Laurentides sont plus scolarisées que leurs aînées et elles sont, maintenant, légèrement plus nombreuses que les hommes à avoir réussi des études universitaires (12,6 % contre 11,4 %). Elles sont toutefois moins scolarisées que celles du Québec (16,4 %).

⁶ Conseil du statut de la femme, *Portrait statistique Égalité femmes / hommes. Où en sommes-nous dans les Laurentides*, 2010.

⁷ Seery, Annabelle, *Portrait socioéconomique régional (statistiques), Laurentides*. Document produit pour le Réseau des tables régionales des groupes de femmes du Québec, Centre de recherche sociale appliquée (CRSA), 2011, p. 24.

Nous savons tous que la région présente des taux de décrochage scolaire masculins et féminins beaucoup plus élevés que dans l'ensemble du Québec. Une étude régionale⁸ rappelle que les écoles en milieu défavorisé ont un taux d'abandon plus élevé. Cependant, malgré qu'en 2007-2008 les filles (22,3 %) décrochent toujours moins que les garçons (36,0 %)⁹ leur décrochage a pourtant des effets très inquiétants puisque le taux d'emploi des femmes sans diplôme ou faiblement scolarisées est toujours inférieur à celui des hommes; il s'agit d'un écart de 17,9 %, mais cette différence s'atténue selon le niveau de scolarité atteint. «Les femmes ne poursuivant pas leurs études se placent donc dans une position vulnérable, bien qu'il s'agisse de l'une des régions offrant le plus de possibilités d'emplois aux personnes peu ou non scolarisées, en particulier aux femmes ».¹⁰

Un autre facteur à considérer en ce qui concerne la scolarisation et les différences entre les filles et les garçons est le niveau d'estime de soi ainsi que la détresse psychologique. Dans les Laurentides, on observe que 9,1 % des garçons contre 17,7 % des filles du secondaire et 12,4 % des garçons contre 21,4 % des filles du collégial avaient un niveau faible d'estime de soi¹¹. La détresse psychologique¹² est aussi plus souvent présente chez les filles dans notre région : l'étude du groupe Écobes a déterminé que 34,6 % des filles du secondaire présentaient des symptômes de détresse psychologique comparativement à 15,4 % des garçons; au collégial il s'agit de 31,7 % des filles et de 21,9 % des garçons.

CE QUE LES GROUPES DE FEMMES DISENT :

Ce qui freine l'accès à la scolarisation chez les filles et les jeunes femmes :

- l'école n'est pas valorisée dans certains milieux;
- l'école peut être traumatisante face à trop d'échecs et entraîner une baisse de l'estime de soi;
- le découragement, lorsque « raccrocher » veut dire repartir à zéro, par exemple, reprendre le secondaire 1, franchir toutes les barrières du système... Il pourrait alors être plus facile de travailler au salaire minimum;
- les difficultés supplémentaires pour les cheffes de familles monoparentales;
- le manque d'accès aux services de garde;
- le manque d'accès aux transports collectifs;
- la réponse aux besoins de base est priorisée au détriment de la scolarisation.

⁸ Partenaires pour la réussite éducative des jeunes dans les Laurentides, *Que savons-nous des causes de l'abandon scolaire dans la région des Laurentides? Rapport de recherche, résumé*, août 2006, p. 36.

⁹ Seery, op. cit., p. 14.

¹⁰ CSF, op. cit., p. 11

¹¹ Écobes, *Enquête interrégionale 2008 : Être jeune aujourd'hui : habitudes de vie et aspirations des jeunes de la Capitale-Nationale, du Saguenay-Lac-Saint-Jean et des Laurentides*, 2009, p. 58.

¹² Ibid., p. 62. L'indice utilisé vise à fournir une estimation de la proportion de la population présentant des symptômes assez nombreux ou intenses pour se classer dans une catégorie susceptible de nécessiter une intervention.

Ce qui aiderait les filles et les femmes à être mieux scolarisées :

- des programmes scolaires intensifs pour obtenir une équivalence plus rapidement;
- la multiplication des programme *Ma place au soleil* pour jeunes parents de 25 ans et moins qui veulent terminer leur secondaire;
- Une meilleure diffusion des programmes auprès des femmes et des ressources pour les femmes, dont les groupes membres du RFL.
- une préoccupation accrue par les instances concernées pour le décrochage scolaire des filles;
- la prévention du décrochage scolaire en ayant plus d'éducateurs ou d'éducatrices spécialisées;
- la promotion de choix de carrières intéressants et diversifiés auprès des filles et des jeunes femmes;
- la promotion de l'autonomie chez les jeunes femmes, pour que la dépendance à un conjoint ne devienne pas la solution à leurs problèmes;
- la mise en place d'un système de revenu minimum garanti.

Emploi-formation-marché du travail

CE QUE DISENT LES ÉTUDES ET STATISTIQUES :

Nous avons déjà mentionné le fait que le revenu moyen d'emploi des femmes de la région ne représente que 63,7 % de celui des hommes alors qu'au Québec il est de 68,6 %. Mais, si le revenu d'emploi des femmes s'améliore avec la scolarité, celui des hommes s'accroît encore davantage, si bien que l'écart se maintient. Il y a plusieurs facteurs pouvant expliquer cet écart, mais il serait important de comprendre réellement pourquoi il en est ainsi. Pourquoi ce si grand écart dans une région prospère, une région dans laquelle l'emploi a évolué plus rapidement que dans l'ensemble du Québec, une région dont la structure industrielle repose sur des secteurs clés¹³ que sont :

- la bioalimentation (mets préparés);
- la construction;
- les matériaux, appareils et composantes électriques;
- le matériel de transport (aérospatiale);
- la production et transformation du bois;
- la production informatique et électronique;
- les technologies environnementales (transport terrestre avancé);
- le tourisme.

¹³ Conférence des élus des Laurentides, *Des actions solidaires pour les gens d'ici : Cadre du plan d'action des Laurentides, Plan d'action gouvernemental de solidarité et d'inclusion sociale 2010-2015*, décembre 2011, p. 10.

On peut rapidement voir que les femmes sont moins présentes dans ces secteurs que les hommes. C'est la même chose pour les quatre créneaux d'excellence de la région, soit : utilisation et transformation de la forêt mixte ; produits à valeur ajoutée; transport terrestre avancé; tourisme de villégiature quatre saisons; aliments et mets préparés.

Le rehaussement de la scolarité des femmes ne s'est pas accompagné d'une diversification des choix professionnels. « Les femmes continuent de s'orienter vers les mêmes filières de formation, de sorte qu'une ségrégation professionnelle entre les femmes et les hommes perdure, du reste légèrement plus prononcée dans la région que dans l'ensemble du Québec »¹⁴. Les cinq professions pratiquées par le plus grand nombre de femmes sont : vendeuses, secrétaires, caissières, éducatrices et enseignantes. De fait, peu de femmes accèdent aux professions traditionnellement masculines, professions qui sont généralement mieux rémunérées que les professions traditionnellement féminines.

En dépit d'une participation accrue au marché du travail de 1996 à 2006, le taux d'emploi des femmes (54,6 %) demeure toujours inférieur à celui des hommes (65,5 %). Davantage de femmes travaillent à temps partiel, 26,4 % comparativement à 11,6 % chez les hommes et ce taux d'emploi à temps partiel chez les femmes est à la hausse; il est passé de 11,7 % en 1987 à 15,3 % en 2007.

La situation est plus difficile encore pour les femmes immigrantes puisque, même diplômées, leur revenu est inférieur à celui des femmes de la région.

Quant aux travailleuses autonomes, elles sont deux fois moins nombreuses que les travailleurs autonomes, elles ont moins d'entreprises constituées en société et moins souvent de personnel que leurs homologues masculins¹⁵.

Un autre enjeu important est celui de la conciliation des obligations professionnelles et personnelles. Les femmes en assument encore une plus grande part que les hommes, même lorsque les deux travaillent et ont des enfants.

CE QUE LES GROUPES DE FEMMES DISENT :

Comment aider les femmes à obtenir un emploi et à s'y maintenir :

- offrir un revenu minimum garanti (sinon l'aide sociale devient plus rentable);
- valoriser les métiers traditionnellement féminins en augmentant les revenus (par exemple, en élargissant l'application de l'équité salariale à des entreprises de 10 employéEs et moins);
- informer les femmes de leurs droits, parce que certaines vont, par exemple, quitter leur emploi lorsqu'elles vivent du harcèlement plutôt que de se défendre;

¹⁴ CSF, op. cit., p. 17.

¹⁵ Seery, op. cit., p.15; 20.

- Faire la promotion des emplois traditionnellement masculins et instaurer des mesures pour le maintien des femmes dans ces métiers en tenant compte de leurs besoins spécifiques;
- offrir et rendre facilement accessible aux femmes, des programmes de primes à l'employeur qui embauche une femme immigrante ou une femme peu scolarisée, qui soient facilement accessibles aux femmes. Prévoir une continuité afin de ne pas abandonner les femmes quand la prime est terminée;
- donner accès ou faciliter l'accès aux programmes de francisation pour les immigrantes (offerts en priorité aux maris) via des formations sur le web;
- reconnaître les équivalences des diplômes chez les immigrantes;
- promouvoir le télétravail et la souplesse des horaires de travail;
- accorder des crédits pour le partage des responsabilités familiales entre la mère et le père (si un enfant est malade, c'est généralement la femme, dont le salaire est plus bas, qui va rester à la maison);
- continuer à offrir des services de garde à contribution réduite.

Logement et habitation

CE QUE DISENT LES ÉTUDES ET STATISTIQUES :

Le coût du logement s'avère la dépense principale des ménages à faible revenu. Ce qui diminue la marge de manœuvre pour se nourrir et se vêtir. Dans la région des Laurentides, cette précarité touche davantage de femmes que d'hommes¹⁶.

- Plus de la moitié des femmes qui vivent seules (56,1 %) consacrent plus de 25% de leur revenu pour se loger et c'est aussi le cas de 45,1 % des hommes vivant seuls;
- Comme il y a davantage de femmes cheffes de familles monoparentales, un nombre beaucoup plus considérable de femmes que d'hommes doit faire face à cette situation;
- Trois ménages sur quatre environ vivent dans une résidence dont ils sont propriétaires, ce qui est un taux beaucoup plus élevé que celui du Québec;
- Les femmes seules, qu'elles aient moins ou plus de 65 ans, représentent 75 % des personnes seules habitant dans les HLM publics de la région. Les trois-quarts des familles en attente de HLM publics sont des familles monoparentales¹⁷;
- En proportion, les ménages reçoivent moins d'aide au logement que les ménages de l'ensemble du Québec et ce pour tous les programmes.

¹⁶ CSF, op. cit., p.28

¹⁷ Seery, op.cit., p. 28.

CE QUE LES GROUPES DE FEMMES DISENT :

Comment améliorer la situation locative des femmes :

- offrir des logements abordables qui soient accessibles. (Attention au programme « locateur averti » qui bloque l'accès au logement des femmes qui n'ont pas ou peu de crédit);
- augmenter le nombre de logements sociaux intégrés dans la communauté plutôt qu'en ghettos, pour des impacts sociaux plus positifs;
- considérer la situation des femmes seules qui n'ont pas accès aux programmes d'aide parce qu'elles n'ont pas d'enfants ou ne sont pas assez vieilles, de même que les mères monoparentales, les femmes qui ont un trouble de santé mentale, etc.;
- créer un réseau de « marrainage » pour une colocation sécuritaire entre femmes.

D'autres priorités identifiées par les groupes de femmes

Les problèmes de santé mentale, la maternité vécue dans des conditions précaires et la violence conjugale (ou toute autre forme de violence, incluant les agressions à caractère sexuel) sont des facteurs potentiels d'appauvrissement pour les femmes; ils forment un cercle vicieux et font que les femmes restent piégées dans des conditions de vies pénibles dont il devient difficile de sortir.

Santé mentale

Depuis plusieurs années, les groupes membres du RFL observent une augmentation¹⁸, de même qu'un alourdissement des problèmes de santé mentale chez les femmes qui fréquentent leurs organismes. C'est pourquoi le RFL a développé le projet *La santé mentale des femmes, une richesse pour la région!* qui a mené à l'organisation d'un colloque intersectoriel, le 19 novembre 2009. Une centaine de personnes y ont assisté. Le lien entre les troubles de santé mentale et la pauvreté y a été clairement identifié.

Plusieurs déterminants interagissent pour qu'une personne jouisse d'une bonne santé mentale. Les facteurs de risque en santé mentale chez les femmes sont augmentés par leur statut socioéconomique plus précaire et leurs conditions de vie exigeantes. «Le contexte social, la

¹⁸ Les femmes de 12 ans et plus qui ont consulté unE professionnelLE au sujet de leur santé mentale dans la région en 2003 sont proportionnellement plus de deux fois plus nombreuses que les hommes (12,3 % contre 4,6 %) et plus nombreuses qu'au Québec (10,5 %), in Seery, op. cit., p. 35.

pauvreté, les responsabilités envers des parents vieillissants, la double tâche de travail à l'extérieur et à la maison, l'isolement, le manque de soutien informel de groupe ou individuel et l'exclusion ont un impact sur la santé mentale des femmes. Les événements de la vie, les tensions au quotidien, la faible estime de soi, les surcharges de travail, les mauvais traitements, les difficultés et les abus économiques, la précarité d'emploi, les difficultés avec les enfants, le harcèlement et la violence contribuent à fragiliser ou tout au moins à éprouver la santé mentale.¹⁹ »

Maternité

Que ce soient des jeunes filles qui assument une parentalité précoce ou des femmes qui vivent leur maternité dans des conditions de manque de ressources, de soutien et d'isolement, la maternité peut conduire et maintenir les femmes dans une situation d'appauvrissement et d'exclusion. Une attention particulière et une adaptation à leurs besoins devront être apportées.

Violence conjugale

Quant à la violence conjugale²⁰, il arrive trop souvent que des femmes demeurent ou retournent vivre avec un conjoint violent ou dans une relation qui ne convient pas parce qu'elles n'ont pas les moyens de vivre seules. Des femmes perdent leur emploi en période de turbulence parce qu'elles s'absentent du travail. Des femmes qui se retrouvent en maison d'hébergement n'ont aucun revenu pour assurer leurs besoins de base parce que le système ne le prévoit pas.

CE QUE LES FEMMES ET LES GROUPES DE FEMMES DEMANDENT :

- offrir des soins, du soutien et des services accessibles, gratuits ou abordables autres que la médication;
- développer des moyens pour soutenir le cheminement social et économique des jeunes mères;
- sensibiliser les employeurs quant aux difficultés vécues par les femmes victimes de violence conjugale;

¹⁹ Réseau québécois pour la santé des femmes. 2004, In *Actes du colloque intersectoriel sur la santé mentale : la santé mentales des femmes, une richesse pour la région!* Réseau des femmes des Laurentides, 2010, p. 10.

²⁰ La violence conjugale est une problématique très majoritairement féminine dans les Laurentides comme dans l'ensemble du Québec. Toutefois, les taux, tant pour les hommes que pour les femmes, sont plus élevés dans la région que dans l'ensemble du Québec, in Seery, op. cit., p. 8.

- développer des mesures de conciliation travail – famille – violence conjugale;
- offrir de l'aide au déménagement pour femmes victimes de violence conjugale;
- prévoir l'accès à un revenu temporaire d'urgence;
- promouvoir une image positive des cuisines collectives (« ça montre que je suis pauvre »), les rendre plus attrayantes, par exemple en ayant des thématiques de repas et les offrir vers le 20^e jour du mois pour faciliter le paiement des repas.
- sensibiliser les épiciers pour qu'ils offrent, le 1^{er} jour de chaque mois, des spéciaux adaptés aux besoins des familles qui bénéficient de l'aide sociale;
- financer la création de groupes d'achats;
- aider les femmes à faibles revenus à répondre aux besoins de base de leurs familles :
 - logements sociaux sécuritaires;
 - accès aux services et aux ressources, transport gratuit, services de garde;
 - prestations d'aide sociale adaptées aux besoins des femmes;
 - aide pour l'intégration et le maintien en emploi;
 - adaptation des conditions de retour au travail;
 - aide juridique gratuite;
 - services d'aide et de répit pour les mères.

Pourquoi utiliser l'ADS?

Ayant lu ce qui précède ainsi que les documents présentés au Forum pour la solidarité et l'inclusion sociale dans les Laurentides et le cadre du plan d'action des Laurentides, vous savez que la mise en place du plan d'action régional pour lutter contre la pauvreté doit tenir compte de la réalité spécifique des femmes. Il existe un outil de gestion qui permet cette prise en compte de la réalité des femmes comme de celle des hommes : l'analyse différenciée selon les sexes.

L'ADS s'applique dans une démarche lorsque des femmes et des hommes sont concernés par un projet, directement ou indirectement, ou lorsque des enjeux d'égalité entre les sexes se posent. C'est indéniablement le cas en ce qui concerne l'inclusion et la solidarité sociale.

L'ADS c'est beaucoup plus que la cueillette de données sexuées. On peut la définir comme un processus d'analyse qui tient compte des effets distincts sur les femmes et les hommes que pourra avoir l'adoption d'un projet destiné aux citoyennes et aux citoyens (dans le cas qui nous occupe le Plan d'action régional pour la solidarité et l'inclusion sociale) et ce, sur la base des réalités et des besoins différenciés des femmes et des hommes. L'ADS s'effectue au cours des différentes étapes d'un projet ou d'un programme, soit la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation. L'analyse différenciée selon les sexes (ADS) est un outil qui solidarise et qui inclut tout le monde tout en respectant les besoins de chacun.

L'utilisation de l'ADS dans le plan d'action régional sollicite :

- l'élaboration d'un portrait socioéconomique ou de toutes autres statistiques, ventilées selon les sexes, des personnes vivant en situation de pauvreté de notre région;
- l'analyse de ces données en tenant compte des réalités, des besoins propres aux femmes et aux hommes de même que des écarts entre les femmes et les hommes qu'elles mettent en évidence et des causes de ces écarts;
- la planification en fonction de la réalité des femmes et des hommes qui se dégage de l'analyse;
- la mise en œuvre, afin que les femmes et les hommes profitent de façon équitable du plan d'action;
- le suivi et l'évaluation, afin que le plan d'action tienne compte de l'impact de toute la démarche sur les femmes et les hommes et effectuer les corrections si nécessaire.

Des exemples d'utilisation de l'ADS

Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec :

Le MSSS a intégré l'ADS au Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013. Celui-ci vise à circonscrire la réalité de l'itinérance selon les différents sous-groupes. Des efforts particuliers ont été faits pour documenter les réalités différentes des femmes et des hommes quant à l'itinérance.

On y remarque que les hommes adultes ont formé et forment encore aujourd'hui une part importante de cette population. La majorité des hommes « se retrouvent dans les abris et les refuges. Leur profil est fortement associé à la juxtaposition, à des degrés divers, de problèmes d'alcoolisme, de toxicomanie et de santé mentale. De façon générale, les hommes ne demandent pas d'aide ou attendent trop longtemps avant d'avoir recours aux services sociaux et de santé. L'intervention doit tenir compte de leur réalité particulière et améliorer les services destinés notamment aux hommes en situation de crise²¹ ».

Les intervenantEs sur le terrain observent toutefois que, même si leur présence dans la rue est moins apparente, de plus en plus de femmes se retrouvent en situation d'itinérance²². « Pour éviter d'utiliser les refuges ou de rester dans la rue, des femmes accepteront de demeurer dans des lieux où elles font l'objet de violence. Le recours à la prostitution est aussi une solution

²¹ MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA FAMILLE ET MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (2004). *Les hommes: s'ouvrir à leurs réalités et répondre à leurs besoins*. Rapport du Comité de travail en matière de prévention et d'aide aux hommes, Québec. Cité dans *plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013*, Gouvernement du Québec 2009, p. 19. Adresse URL : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2009/09-846-01.pdf>

²² VILLE DE MONTRÉAL (2008). *L'itinérance : des visages multiples, des responsabilités partagées*. Présentation à la Commission permanente du Conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie, Montréal, Ville de Montréal. Adresse URL : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2009/09-846-01.pdf>

empruntée par certaines femmes afin de garder le plus longtemps possible un logement. Chez les femmes sans-abri, l'abandon, la séparation, la violence physique ou sexuelle dans l'enfance ou à l'âge adulte contribuent à ce qu'elles se retrouvent à la rue dans un état de grande vulnérabilité. Cette compréhension du vécu des femmes itinérantes, souvent teinté de violence, doit se traduire par des interventions adaptées.²³ »

Ministère du Transport du Québec :

Un projet-pilote d'ADS, *Mobilité comparée des femmes et des hommes dans la région de Québec*, a été mené au ministère des Transports du Québec à partir des données de l'enquête Origine/Destination réalisée dans l'agglomération de Québec en 2001. Les résultats de l'étude ont permis d'affirmer que « quels que soient les critères considérés, il existe bel et bien des différences dans les patrons de déplacements des femmes et des hommes. Aucune des caractéristiques des déplacements examinées n'est neutre sur le plan du genre ²⁴ ».

La Table régionale de concertation des aînés du Centre-du-Québec :

Dans le cadre du projet de prévention de la détresse psychologique et du suicide chez les aînés, la Table régionale, responsable de l'entente spécifique en matière d'adaptation des services et des infrastructures aux besoins des personnes âgées du Centre-du-Québec 2008-2013, a produit un document sur les spécificités des aînés, hommes/femmes. Le document²⁵ regroupe de l'information, des études et des statistiques en lien avec les particularités des femmes âgées et des hommes âgés en situation de détresse psychologique. Ce qui a permis ensuite d'offrir des mesures adaptées aux besoins spécifiques des unes et des autres.

²³ NOVAC, S., J. BROWN et C. BOURBONNAIS (1996). Elles ont besoin de toits : analyse documentaire sur les femmes sans abri, Ottawa, Société canadienne d'hypothèques et de logement. Cité dans *plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013*, Gouvernement du Québec 2009, p. 19.

²⁴ Pour plus d'information, consulter : *L'analyse différenciée selon les sexes (ADS) : où en sommes-nous dix ans après? Rapport de la Journée de réflexion organisée par Relais-femmes et l'Institut de recherches et d'études féministes de l'UQAM*, tenue à l'UQAM le 26 octobre 2006, Juillet 2007, p. 33-35.

²⁵ Table régionale de concertation des aînés du Centre-du-Québec, *Spécificité aînés/hommes/femmes, Document pour l'atelier de sensibilisation Prévention détresse psychologique et suicides chez les aînés*, 2011. Adresse URL : <http://aines.centre-du-quebec.qc.ca/wp-content/uploads/2012/01/documentspecificiteaineshommesfemmes1.pdf>

Conclusion et recommandations

Notre but en vous présentant cet avis était de vous éclairer sur la situation des femmes des Laurentides qui sont plus susceptibles d'être pauvres et de démontrer qu'il est nécessaire de les soutenir selon leurs besoins propres. Nous voulions vous faire part des réflexions, recommandations et pistes d'action des groupes de femmes de la région qui connaissent bien les situations vécues par les femmes qui fréquentent leurs groupes. Nous voulions aussi démystifier ce qu'est l'analyse différenciée selon le sexe et comment elle peut servir l'amélioration des conditions de vie des femmes et des hommes de notre région.

Notre **recommandation principale** est de vous inciter à tenir compte de la réalité des femmes des Laurentides et de vous inviter à utiliser l'analyse différenciée selon le sexe, tant dans les démarches et actions régionales que locales. Ce qui permettra d'adapter l'intervention aux besoins de toutes et de tous et d'optimiser les ressources financières et humaines mises à notre disposition. Ainsi, l'utilisation de l'ADS pourrait contribuer à une plus grande égalité entre les femmes et les hommes.

Nous vous invitons aussi et invitons toutes les instances locales de développement social à se **mettre en lien avec le Réseau des femmes des Laurentides** et ses groupes membres pour l'élaboration des plans locaux de solidarité et d'inclusion sociale et la mise en œuvre de ces plans. À toutes les étapes, le RFL et ses groupes membres peuvent faciliter la prise en compte des besoins des femmes de la région et des MRC.

Réseau des femmes des Laurentides, coordonnatrice : Vicky Langlais
coordo@femmeslaurentides.org
450-431-1896

Autres ressources

D'autres organismes interviennent dans notre région, ont produit des documents, des présentations ou peuvent être des ressources pour vous.

Le Conseil du statut de la femme publie des documents sur la réalité des femmes des Laurentides et sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Il a entre autres produit des documents pour chacune des MRC de la région et peut développer des fiches d'information selon les besoins.

Personne-ressource : Josée Camarra

bureaumontreal@csf.gouv.qc.ca

514-873-8384

Le Secrétariat à la condition féminine peut offrir des outils, de la formation, du soutien et de l'accompagnement pour faciliter l'application de l'ADS au plan d'action qui concerne les Alliances.

Personne-ressource : Jean-François Laplante

Jean-françois.laplante@mcccf.gouv.qc.ca

514-864-8113

Notes bibliographiques

Dumais et Beaulieu, *Mener la barque à bon port : cahier de réflexion éthique sur des interventions auprès des femmes en situation de pauvreté*, 1998.

Conférence des élus des Laurentides, *Des actions solidaires pour les gens d'ici : Cadre du plan d'action des Laurentides, Plan d'action gouvernemental de solidarité et d'inclusion sociale 2010-2015*, décembre 2011.

Conseil du statut de la femme, *Portrait statistique Égalité femmes/hommes, Où en sommes-nous dans les Laurentides?*, 2010.

<http://www.csf.gouv.qc.ca/modules/fichierspublications/fichier-37-1128.pdf>

Écobes, *Enquête interrégionale 2008 : Être jeune aujourd'hui : habitudes de vie et aspirations des jeunes de la Capitale-Nationale, du Saguenay-Lac-Saint-Jean et des Laurentides*, 2009.

Gouvernement du Québec, Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*, Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes, 2006.

Gouvernement du Québec, *Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013*, 2009.
<http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2009/09-846-01.pdf>

Institut de la statistique du Québec (2008) *Annuaire québécois des statistiques du travail 2008, Vol. 4(1) in L'égalité entre les femmes et les hommes au Québec Faits saillants*, Secrétariat à la condition féminine Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, 2010.

Institut de la statistique du Québec (2006) *Recueil statistique sur la pauvreté et les inégalités socioéconomiques in L'égalité entre les femmes et les hommes au Québec Faits saillants*, Secrétariat à la condition féminine Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, 2010.

Institut de recherches et d'études féministes de l'UQÀM et Relais-femmes, *L'analyse différenciée selon les sexes (ADS) : où en sommes-nous dix ans après? Rapport de la Journée de réflexion organisée par Relais-femmes et l'Institut de recherches et d'études féministes de l'UQÀM, tenue à l'UQÀM le 26 octobre 2006*, Juillet 2007.

<http://www.relais-femmes.qc.ca/files/RapportADS.pdf>

Partenaires pour la réussite éducative des jeunes dans les Laurentides, *Que savons-nous des causes de l'abandon scolaire dans la région des Laurentides? Rapport de recherche, résumé*, août 2006.

Réseau des femmes des Laurentides, *Actes du colloque intersectoriel sur la santé mentale : la santé mentale des femmes, une richesse pour la région!*, 2010.

<http://www.femmeslaurentides.org/joomla/images/sante/actes%20de%20colloque%20final.pdf>

Seery, Annabelle, *Portrait socioéconomique régional (statistiques), Laurentides*. Document produit pour le Réseau des tables régionales des groupes de femmes du Québec, Centre de recherche sociale appliquée (CRSA), 2011.

Table régionale de concertation des aînés du Centre-du-Québec, *Spécificité aînés/hommes/femmes, Document pour l'atelier de sensibilisation Prévention détresse psychologique et suicides chez les aînés*, 2011. Adresse URL : <http://aines.centre-du-quebec.qc.ca/wp-content/uploads/2012/01/documentspecificiteaineshommesfemmes1.pdf>

Liste des groupes membres du RFL

MRC d'Antoine-Labelle

La Passe-R-Elle des Hautes-Laurentides
Signée Femmes, le centre de femmes

MRC d'Argenteuil

Carrefour des femmes du Grand Lachute
La Citad'Elle de Lachute

MRC des Laurentides

Centre de femmes La Colombe
L'Ombre-Elle

MRC de Mirabel

Centre de femmes Libér'Elles

MRC de la Rivière-du-Nord

Centre de femmes Les Unes et Les Autres inc.
La Maison d'Ariane

MRC de Thérèse-De Blainville

Centre Rayons de femmes Thérèse-De Blainville
Maison d'accueil Le Mitan inc.

Régional

Association des retraitées et des retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ-CSQ)

CALACS – Laurentides (MRC: Argenteuil, Deux-Montagnes, Mirabel, Pays-d'en-Haut, Rivière-du-Nord et Thérèse-De Blainville)

CSN - Conseil central Laurentides

Droits et Recours Laurentides

L'Élan-CALACS (MRC : Laurentides et Antoine-Labelle)

Fonds d'emprunt des Laurentides

FTQ - Laurentides Lanaudière

Syndicat de la fonction publique provinciale (SFPQ), Laurentides-Lanaudière-Outaouais